

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX SAINT PIERRE

L'an **deux mil vingt deux, le seize septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LOURDOUEIX SAINT PIERRE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Monique GAGNERAULT, Mme Martine GONIN, Mme Alexandra MONNET, Mme Florence BOULAIS, Mme Sylviane JALOUX, Mme Annie MARCHAND, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Michel AUGER, Mme Martine JAMET.

Étaient absents excusés : M. Philippe RAOULT.

Étaient absents non excusés : M. Simon DUMONTET.

Procurations : M. Philippe RAOULT en faveur de M. Roger LANGLOIS.

Secrétaire : Mme Alexandra MONNET.

---

**INFORMATION : Désignation secrétaire séance : Alexandra MONNET**

---

**INFORMATION : Approbation du compte rendu du conseil du 24/06/2022**

Reprendre le texte de la délibération concernant la compétence de l'eau potable (2022-030)

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-035 : Proposition d'achat par ATC pour un terrain au stade déjà loué par cette même entreprise et sur lequel elle exploite un relais téléphonie mobile.**

La commune a actuellement un bail de 12 ans souscrit en novembre 2019 avec orange télécom, dont ATC est devenue propriétaire et gestionnaire, pour la surface sur laquelle elle exploite un relais téléphonie mobile au stade. Cela rapporte à la commune, pour 2022, la somme de 1 020 € avec revalorisation de 1 % par an. ATC propose un achat pour un montant de 10 000 €, tout en sachant qu'ATC prend tous les frais liés à cette opération.

Le Maire demande l'avis des membres du conseil.

Les membres du conseil, à 13 voix pour et 1 contre, acceptent cette vente avec négociation entre 13 000 € et 15 000 € et autorisent le Maire à signer tous documents utiles à celle-ci.

14 VOTANTS  
13 POUR  
1 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-036 : Référent AMR (Association des Maires Ruraux) à laquelle la commune adhère.**

L'association des Maire Ruraux demande à ce qu'il y ait un référent par commune.

Moïse DAUDON est volontaire, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

14 VOTANTS  
14 POUR

0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-037 : DM sur le budget eau et assainissement.**

Afin de pouvoir procéder à l'annulation partielle d'une facture d'eau, il convient de prélever 700 € au compte 618 afin de les transférer au compte 678.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette DM.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-038 : Rétrocession de concession.**

Le Maire explique que deux familles ont acheté des concessions au cimetière dans l'espace prévu pour des monuments funéraires. Elles ont changé d'intentions, elles veulent désormais des tombes, donc dans un autre espace. Après renseignements pris auprès des services d'enregistrement, il est possible de les reprendre à condition qu'elles restent dans le cimetière de la commune. Elles seront informées qu'il n'y a pas de remboursement, sinon il y a pénalités et réenregistrement, ainsi les places du premier achat redeviennent propriétés de la commune et donc disponibles à la vente.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette rétrocession.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-039 : Achat logement Mme Devoreix.**

Le Maire explique que suite à la proposition de Mme Devoreix, (délibération MA-DEL-2021-075), le conseil municipal l'avait chargé de poursuivre les négociations pour le logement garage compris. Mme Devoreix a fait une offre de 48 000 € pour le tout, frais à la charge de la commune.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cet achat avec négociation entre 45 000 € et 48 000 € et autorisent Le Maire à signer tous documents utiles à cet acte.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-040 : Créance éteinte budget principal.**

Le Receveur Municipal informe qu'il faut mandater le montant de 1 063 € pour créance éteinte. Cette somme correspond au solde des loyers du restaurant Authentique Orelie,

1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'état produit par le Receveur Municipal et avoir pris connaissance des motifs d'irrecouvrabilité invoqués, décide, à l'unanimité, d'admettre cette somme en créances éteintes et de procéder à son mandatement, à l'article 6542 « créances éteintes », budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-041 : Créance éteinte budget eau/assainissement.**

Le Receveur Municipal informe qu'il faut mandater le montant de 957 € 30 pour créance éteinte.

Cette somme correspond au solde des factures d'eau du restaurant Authentique Orelie, 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'état produit par le Receveur Municipal et avoir pris connaissance des motifs d'irrécouvrabilité invoqués, décide, à l'unanimité, d'admettre cette somme en créances éteintes et de procéder à son mandatement, à l'article 6542 « créances éteintes », budget eau et assainissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-042 : Éclairage public.**

Au vu des annonces gouvernementales dans lesquelles il est demandé aux communes de participer aux gestes d'économie d'énergie. Le Maire propose donc d'éteindre l'éclairage public à partir de 20 heures au lieu de 23 heures et de le rallumer à 6 heures le matin, comme c'est déjà le cas, pour le transport scolaire des lycéens.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-043 : Vente de la parcelle CH296 aux époux Marchand. Annule et remplace la délibération N°MA-DEL-2022-022 qui est retirée suite à une erreur matérielle.**

Suite à la délibération N°MA-DEL-2021-013, il convient de fixer un prix de vente pour le terrain nouvellement cadastré CH 296.

Les membres du conseil, à l'unanimité, conviennent d'un montant de 1€ TTC le m<sup>2</sup>.

(Annie Marchand, qui est concernée, ne prend pas part à cette délibération)

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-044 : Application pleine et entière de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2023.**

Le Maire explique que la commune n'impose pas la taxe d'aménagement, et que celles qui en imposent une ne la toucheront plus en 2023.

Il est proposé de rester sans imposer la taxe d'aménagement pour le moment.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de ne rien changer.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION : Concession cimetière.**

Le Maire présente la demande d'un couple, qui réside sur la commune, et dont le nom de famille est cité sur l'acte de concession de 1880, présenté par Monsieur le Maire, ainsi que les justificatifs des liens de parentés, afin d'obtenir l'accord du conseil municipal pour que celui-ci puisse reprendre cette concession familiale.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture, et comme la commune est en dessous du délai légal pour les emplacements repérés au cimetière, la famille mentionnée sur l'acte de concession à perpétuité peut reprendre l'emplacement pour y installer son monument funéraire familial.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Informations diverses :**

- Défense incendie ;
  - Meurgues ?;
  - ARE Teissedre ;
  - Logement disponible T 4 au lotissement du Berniguet loyer 507.35 € ;
  - MAF agrément suite aux différents entretiens engagement du département pour réponse en septembre
  - Ancienne poste montant des locations mensuel, grande pièce 400 €, entreprise 120 €, petite pièce 100 € podologue 50 € et il reste 1 pièce (loyer poste 1060 € trimestriel), demande d'une réflexologue plantaire rendez-vous le 15/10 ;
  - La sectorisation du réseau eau potable est effectuée reste le problème de pression a Pun (une solution en cours) prochaine réunion le 28/09 ;
  - Debréczeni au 15 les Chaumes problèmes évacuation d'eau lors des gros orages, commission travaux ;
  - PLUI réunion le 14/09 pour le zonage à Tercillat à 9 h salle des fêtes pour la commune le zonage a été élaboré avec les adjoints ;
  - DETR suite a com tel avec Mme Matigot responsable du service, 1 seul dossier sera pris celui des menuiseries du foyer elle conseille de reporter sur 2023 tous les autres projets dont 1 passerait peut-être en C2RTE (COM COM) ;
  - Fossé sur route accès Vicini au Virly, Commission travaux ;
  - Lampadaire au lot du Berniguet solaire ou électrique ? prochain conseil ;
  - Remerciement pour aide versée au FLO DE Doulon par le club et directement par Romane Bayard avec classement ;
  - Finale Départementale des chevaux de traits le 10/09/22 à Cressat ;
  - Infos Gendarmerie ;
  - Fibre.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

---

La secrétaire de séance,  
Alexandra MONNET

Le Maire  
Roger LANGLOIS